



Le Département de la Somme fait don des denrées alimentaires des cantines des collèges aux associations caritatives

Amiens, le mercredi 7 avril 2021

Suite à l'annonce de la fermeture des collèges pour plusieurs semaines en raison du nouveau confinement partiel décrété par le chef de l'État, le Conseil départemental de la Somme s'est organisé pour aider les collèges à gérer leurs stocks de nourriture. Objectif : zéro perte de denrées alimentaires pour les 45 collèges qui disposent d'un service de restauration.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Les collèges ont fermé leurs portes vendredi 2 avril 2021. Le Conseil départemental, qui gère les collèges et en particulier leurs services de restauration, a immédiatement décidé de donner les denrées alimentaires périssables stockées par les cantines scolaires à des associations caritatives, comme il l'avait fait lors du confinement de mars 2020.

Les services du Département ont interrogé dès la semaine dernière les collèges afin de recenser les produits frais en stock, pour que ceux-ci ne soient pas perdus, et qu'ils puissent être utilement redistribués à des publics en difficultés.

Une redistribution aux associations caritatives intégralement compensée

Les établissements ont ainsi été invités à contacter les diverses associations caritatives et leurs antennes locales susceptibles de recevoir et de redistribuer rapidement ces denrées périssables : la Croix-Rouge Française, la Banque Alimentaire de la Somme, les Restos du cœur, l'association La Passerelle ainsi que les associations de soutien aux étudiants.

Les collèges peuvent également faire ce don alimentaire à une association locale.

Lors du premier confinement en 2020, les collèges avaient largement répondu à cet acte de solidarité avec, au total, près de 16 000 € de denrées redistribuées aux associations caritatives.

Le Conseil départemental de la Somme compensera intégralement auprès des établissements ayant procédé à un don, comme il l'a fait auparavant, le coût des produits ainsi prélevés dans leurs réserves.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« le Département, collectivité des solidarités, est un partenaire historique des associations caritatives dans la Somme. Que ce soit avec les subventions exceptionnelles du Département dans le cadre du Plan de relance, ou ici avec cette action concrète dans les cantines de nos collèges, nous appuyons notre soutien à ces structures, pleinement investies dans leur mission. C'est l'occasion de souligner le dévouement des salariés et les bénévoles, qui œuvrent au quotidien pour aider les Samariens en difficulté : merci à eux. »**

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse